

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2013



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Membres du CESE	5
Saisines	6
Étude du Conseil économique, social et environnemental	6
Groupe de travail	6
Séminaire du Bureau	7
Proposition de signature de l'Appel de Paris.....	7
Rapport annuel sur l'état de la France	8
LA GESTION ET L'USAGE DE L'EAU EN AGRICULTURE	9
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	11
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	18
UNAF - M. Damien.....	18
Artisanat - Mme Gaultier.....	19
CFTC - Mme Courtoux	20
UNSA et CFDT - M. Malterre.....	21
CGT - Mme Hacquemand	23
Associations, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, Environnement et nature - Mme Laplante	24
CGT-FO - M. Porte	26
Entreprise - M. Lebrun	27
Personnalités qualifiées - M. Lucas	28
Personnalités qualifiées - M. Guirkinger	30
Coopération - Mme de l'Estoile	31
Professions libérales - M. Gordon-Krief -	33
CFE-CGC - Mme Weber.....	34
Outre-mer - M. Lédée.....	35
Agriculture - Mme Lambert	36
Personnalités qualifiées - M. Hochart.....	38
Personnalités qualifiées - Mme Ricard	39
Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture - M. Roustan	40
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	42
ANNEXE	45
Annexe : <i>La gestion et l'usage de l'eau en agriculture</i> - Diaporama illustrant les propos de Mme Denier-Pasquier, rapporteure.....	47

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures quarante.

M. le Président. La séance est ouverte. Le secrétaire de séance est Younoussé Omarjee.

COMMUNICATIONS*Membres du CESE*

M. le Président. Je salue, au nom de notre assemblée, l'élection de Mme Carole Couvert à la présidence de la Confédération française de l'encadrement-CGC, le mercredi 17 avril 2013, lors du 35^{ème} congrès de cette organisation, à Saint-Malo.

Chère Carole, toutes nos félicitations. Nous savons à quel point le dialogue social dans cette maison a une vertu toute particulière.

(Applaudissements)

Comme les bonnes nouvelles n'arrivent jamais seules, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre collègue, Pierre-Jean Rozet, est nommé conseiller pour les affaires sociales, secteur travail, en poste à la mission permanente de la France auprès des Nations unies à Genève.

(Applaudissements)

Au cours de notre réunion de ce matin, le Bureau a pris acte de la démission de M. Thierry Lepaon, du groupe de la CGT, à compter du 16 avril 2013.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer l'élection à la présidence du groupe de la CGT de Mme Fabienne Cru-Montblanc en remplacement de M. Thierry Lepaon.

(Applaudissements)

Le 3 avril dernier, la section de l'environnement a procédé à l'élection d'un vice-président : Mme Catherine Tissot-Colle a été élue vice-présidente en remplacement de M. Jean Lardin. Toutes nos félicitations.

Saisines

M. le Président. Le Bureau, au cours de sa réunion d'aujourd'hui, a décidé de confier à la section des activités économiques la préparation d'un projet d'avis actuellement intitulé *Comment prendre en compte les attentes de toutes les parties prenantes pour implanter et développer des activités ou des projets ?* .

Le Bureau invite cependant la section à proposer une formulation plus dynamique de l'intitulé, afin notamment de tenir compte des enjeux territoriaux de ce projet d'avis.

Le Bureau a également examiné la proposition d'autosaisine présentée par le groupe des personnalités qualifiées, en application de l'article 28 du Règlement intérieur sur *L'alternance dans l'éducation* ; c'est une demande de M. Le Bris, portée par M. Soubie.

Après débat, le Bureau a confirmé son intérêt pour cette demande d'autosaisine et décidé de confier à la section de l'éducation, de la culture et de la communication et à la section du travail et de l'emploi le soin d'examiner conjointement la réponse susceptible d'être apportée à la proposition du groupe des Personnalités qualifiées et plus particulièrement au déposant, M. Raymond-François Le Bris.

Étude du Conseil économique, social et environnemental

M. le Président. Mes Chers collègues, le Bureau a également adopté l'étude - *Réfléchir à la démocratie de demain* - présentée par la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, avec comme rapporteure Mélanie Gratacos. Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur, l'étude fera donc l'objet d'une présentation en séance plénière et d'une publication au Journal officiel.

Groupe de travail

M. le Président. Le Bureau a décidé de la création d'un groupe de travail pour la mise au point d'un guide pratique à destination des rapporteurs, afin de faciliter leur travail au sein des sections et délégations.

Ce groupe associera autour de quelques membres du Bureau, de quelques Présidents de section, de délégation de groupe, des rapporteurs et anciens rapporteurs, ainsi qu'une personnalité associée ayant accepté une fonction de rapporteur.

Ce groupe bénéficiera de l'appui de François Rachline, conseiller spécial du Président et de Pascal Rouet, directeur des services législatifs et économiques.

Au final, les propositions seront soumises au Bureau. Les Présidents de groupe vont être consultés pour proposer des candidatures au groupe de travail, étant précisé que ce groupe opérationnel fonctionnera rapidement.

Séminaire du Bureau

M. le Président. Je vous informe que le Bureau se réunira le 12 juin après-midi en séminaire, de 14 heures 30 à 18 heures, pour examiner une première version du projet de guide pratique prenant en compte notre nouveau règlement intérieur. À l'issue de ce séminaire, le document corrigé sera soumis à concertation auprès des Présidents de groupe et des Présidents de section et délégation.

Proposition de signature de l'Appel de Paris

M. le Président. Mes Chers collègues, nous sommes heureux de vous faire part du bilan très positif de la conférence sur « *La haute mer, avenir de l'humanité* » co-organisée par le CESE et Tara Expéditions, sous le patronage de l'Unesco.

Grâce à la coopération de chacun, cet événement a accueilli institutions, ministères, entreprises privées et publiques, lycées et étudiants, acteurs du monde marin, experts scientifiques, armateurs, représentants de fondations ou d'associations de préservation de l'environnement, chercheurs, élus...

Nous vous remercions pour votre soutien et pour votre mobilisation, qui ont contribué à cette réussite. L'appel de Paris pour la Haute Mer a déjà recueilli plus de 5 396 signatures. Quelques chiffres : 560 participants accueillis au CESE ; 8 037 connexions à la retransmission sur le site ; 845 tweets ; 30 retombées média d'importance avec la publication de l'Appel dans le Monde du 13 avril.

Le Conseil économique, social et culturel de Polynésie a signé l'Appel à l'unanimité. C'est notre collègue Patrick Galenon, du groupe de l'Outre-mer, qui a rapporté ces signatures à Catherine Chabaud. C'est un acte vraiment symbolique, car si la France dispose du deuxième espace maritime, peu de personnes savent que la Polynésie en détient près de la moitié à elle toute seule. Ils sont donc très concernés par cet appel. Nous remercions chaleureusement Patrick Galenon de sa démarche.

Le souhait de Catherine Chabaud est de voir l'Appel signé par les membres du CESE et qu'il soit relayé dans les CESER, également vers le CES européen, etc.

Sans attendre et à son invitation, je propose que le CESE apporte un soutien massif à l'appel de Paris et que nous soyons nombreux à le signer. À cet effet, vous pouvez vous inscrire sur : www.lahautemer.org. Cette mobilisation nous concerne tous.

Rapport annuel sur l'état de la France

M. le Président. Mes Chers collègues, un décret vient de paraître concernant la commission temporaire sur l'élaboration du rapport annuel sur l'état de la France, modifiant le décret n°84-130 de septembre 1984.

Il est paru le 15 avril 2013. Il indique dans son article 6 : « *Le Bureau du Conseil confie chaque année à une section ou à une commission temporaire l'élaboration du rapport annuel sur l'état de la France, en vue de son adoption par l'assemblée* ».

Ce matin, le Bureau a pris acte que c'était révisable tous les ans. Il a entériné la commission telle qu'elle était présentée, dans l'attente de la désignation à venir des représentants du monde de l'entreprise.

Le Président de la commission temporaire est M. Le Clézio, le rapporteur M. Guérin.

Chacun des groupes a désigné ses représentants :

- Groupe de l'agriculture : MM. Gremillet, Lemétayer, titulaires, M. Bastian, suppléant ;
- Groupe de l'artisanat : Mme Foucher, titulaire.
- Groupe des associations : M. Leclercq, titulaire, M. Da Costa, suppléant ;
- Groupe de la CFDT : MM. Le Clézio, Quarez, titulaires, M. Blanc, suppléant ;
- Groupe de la CFE-CGC : M. Lamy, titulaire, Mme Couvert, suppléante ;
- Groupe de la CFTC : M. Coquillion, titulaire, Mme Courtoux, suppléante ;
- Groupe de la CGT : Mme Geng et M. Mansouri-Guilani, titulaires, M. Durand, suppléant ;
- Groupe de la CGT-FO : Mme Fauvel et M. Hotte, titulaires, Mme Millan, suppléante ;
- Groupe de la coopération : Mme Roudil, titulaire, M. Rafael, suppléant ;
- Groupe environnement et nature : MM. Guérin et Bonduelle, titulaires, M. Virlovet, suppléant ;
- Groupe de la mutualité : pas de représentant ;
- Groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse : Mme Trellu-Kane, titulaire ;

- Groupe de l'Outre-mer : M. Grignon, titulaire, M. Arnell, suppléant ;
- Groupe des personnalités qualifiées : Mmes Dussaussois, et de Menthon, MM. Khalfa et Le Bris, titulaires, Mme Graz, suppléante ;
- Groupe des professions libérales : M. Noël, titulaire ;
- Groupe de l'UNAF : M. Farriol, titulaire, M. de Viguerie, suppléant ;
- Groupe de l'UNSA : Mme Dupuis, titulaire, M. Grosset, suppléant.

Concernant le groupe des entreprises, nous attendons trois noms pour les titulaires et un nom pour le suppléant.

Bien évidemment, nous entérinons cette commission dans l'attente de la proposition du groupe des entreprises.

LA GESTION ET L'USAGE DE L'EAU EN AGRICULTURE

M. le Président. Nous allons maintenant examiner, conformément à l'ordre du jour de notre assemblée d'aujourd'hui, le projet d'avis relatif à *La gestion et l'usage de l'eau en agriculture*, présenté par Mme Denier-Pasquier, rapporteure, au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, présidée par M. Giroud.

Je voudrais saluer la présence, au banc du gouvernement et du parlement, de Mme Bouchoux, sénatrice du Maine-et-Loire et de M. Lesage, député des Côtes-d'Armor. Nous vous remercions de votre présence.

Nous saluons également la présence de M. Falcone, conseiller technique en charge de la forêt et de l'environnement au cabinet de M. Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Merci également à M. Roy, directeur de l'eau et de la biodiversité au sein de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - qui remplace M. Delduc - pour sa présence.

Enfin, nous saluons Mme Nicoux, Sénateur de la Creuse, vice-présidente de la commission des affaires économiques du Sénat.

Mme Nicoux. Monsieur le Président, merci de votre accueil. Je vous présente les excuses de M. Raoul, Président de la commission, qui est empêché cet après-midi, et ne peut donc être présent au CESE.

M. le Président. Je remercie de sa collaboration extrêmement riche la commission des affaires économiques du Sénat.

M. Giroud, Président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a demandé la parole.

M. Giroud, Président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le projet d'avis que nous vous présentons sur *La gestion et l'usage de l'eau en agriculture* est une auto-saisine que nous avons proposée au Bureau du CESE, auto-saisine largement demandée par moi-même et le groupe de l'agriculture.

La question de l'eau est un véritable problème ; cette question est débattue dans presque tous les territoires à l'heure actuelle. Il nous semblait important d'y consacrer, au niveau de la section agricole, un travail sur le fond.

Ce travail fait suite à deux avis émis par le CESE : *Les activités économiques dans le monde lié à l'eau*, rendu en 2008, et *Les usages domestiques de l'eau*, rendu en 2009. Il a donc semblé important à la section d'aborder ce sujet sous l'angle de l'agriculture.

Nous avons organisé de nombreuses auditions, notamment sous la forme de tables rondes. Certaines ont été menées dans le cadre de la section, d'autres ont pris la forme d'entretiens privés avec la rapporteure, que je remercie pour le travail important qu'elle a effectué, qui n'a pas toujours été très facile.

Le caractère très technique du sujet exigeait en effet d'entendre de nombreux experts, en particulier des chercheurs, des scientifiques ; sachant que tous les experts que nous avons pu entendre et ceux que nous aurions pu entendre - ils sont nombreux - sont loin d'être unanimes sur les questions que nous avons traitées.

Cela a permis aux conseillers, quelquefois éloignés des thématiques liées à l'eau, de se familiariser et de s'approprier techniquement le sujet.

Nous avons pu également réaliser un déplacement dans le marais poitevin. Nous avons rencontré les différents acteurs de terrain (agriculteurs, élus, agents de l'État). Cela a permis à chacun de se rendre compte très concrètement des enjeux complexes liés à la gestion de la ressource. Nous avons eu des avis et des stratégies parfois opposées, de la part d'un certain nombre d'acteurs.

Au cours de nos discussions, sont apparues des divergences importantes sur un certain nombre de points, sur lesquels reviendra Mme la rapporteure dans le cadre de la présentation qu'elle nous fera de ce projet d'avis.

Ces désaccords se sont exprimés dans le cadre de ce que l'on appelle un *dissensus*, sur lequel nous avons échangé, Monsieur le Président, vous-même, la rapporteure et moi-même. Je regrette de ne pas avoir retrouvé, dans le communiqué de presse diffusé ce matin, trace de ces *dissensus*, qui sont pourtant très importants.

Je vais laisser la parole à la rapporteure, qui nous les exprimera très certainement.

M. le Président. Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence Denier-Pasquier, rapporteure.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

Mme Denier-Pasquier, rapporteure. Monsieur le Président, Mesdames les Sénatrices, Monsieur le Député, Messieurs les représentants des ministres, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, avant de vous présenter le contenu de ce projet avis, je tiens à remercier les membres de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation ainsi, bien sûr, que le Président Joseph Giroud, pour leur implication et leurs apports grâce à leur expérience de terrain et leur connaissance du milieu rural.

J'adresse un remerciement tout particulier à deux de nos collègues qui ne peuvent assister à cette assemblée plénière : Pascale d'Ormesson et Xavier Woimant, qui m'ont témoigné régulièrement de leur grand intérêt pour cet avis.

Merci à François-Marie Pellerin, qui m'a accompagnée en qualité d'expert et m'a fait bénéficier de son regard éclairé. Merci aussi à tous les scientifiques et spécialistes que j'ai sollicités à plusieurs reprises et qui m'ont toujours prêté une oreille attentive.

Merci enfin à l'équipe administrative de la section, Philippe Blumenfeld, Geneviève Darmon et Luis Félizardo, ainsi qu'à Julie Cunat, attachée du groupe environnement et nature au Conseil, pour ce travail d'équipe et leur soutien durant toutes les étapes de la réalisation de cet avis.

Tout au long de ces six mois de travail, les discussions en section furent souvent passionnées mais toujours passionnantes.

En effet, il s'agit d'un sujet à la fois complexe et sensible, qui concerne chacun d'entre nous en tant que citoyen, consommateur et contribuable. Il porte pleinement les trois dimensions de notre Conseil : l'économique, le social et, bien sûr, l'environnemental.

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture est la troisième contribution du CESE à la politique de l'eau après l'avis de Mme Kotlicki en 2008 relatif aux activités économiques dans le monde liées à l'eau et à celui de M. de Viguerie relatif aux usages domestiques de l'eau en 2009.

L'approche sectorielle pour un sujet aussi transversal que l'eau recèle quelques difficultés : nous les avons rencontrées lors de nos travaux. Néanmoins, il était important que le CESE puisse compléter son approche notamment en cette année où la politique publique de l'eau fait l'objet d'une évaluation interministérielle.

Comme pour les autres secteurs, nos travaux ont porté à la fois sur les dimensions quantitatives et qualitatives, mais également sur les milieux aquatiques. La méthode de travail adoptée pour ce projet d'avis au sein de la section a été d'aller porter délibérément notre regard sur les territoires les plus fragiles, voire en tension sur les usages de l'eau, afin d'observer quelles solutions les acteurs de terrain mettaient en place. Ce fût plus particulièrement l'objet de notre déplacement dans le marais poitevin où nous sommes allés à la

rencontre d'exploitants agricoles. J'en profite pour saluer les agriculteurs présents dans le public. Ce simple projet d'avis ne peut restituer toutes ces expériences et analyses partagées lors des travaux, mais s'en inspire largement.

Ne pas ignorer les débats sur le terrain, voir les refléter un peu lors de l'élaboration du projet d'avis est essentiel pour comprendre les vrais enjeux et trouver des voies pour dépasser les conflits. La question ici n'est pas d'établir de quelconques responsabilités, mais de rechercher des solutions efficaces pour relever les défis actuels et avenir (*cf. diaporama publié en annexe*).

Ces défis sont nombreux et peuvent paraître difficiles à relever simultanément. Il s'agit à la fois :

- d'assurer une production agricole diversifiée permettant l'autonomie alimentaire, en confortant un secteur d'activité agricole et agro-alimentaire, ses emplois et les revenus des agriculteurs et salariés ;
- de répondre aux enjeux sanitaires, tout particulièrement ceux liés à la ressource en eau potable ;
- de concilier les différents usages et activités liés à l'eau : sur chaque territoire, l'eau est une ressource en partage ;
- d'identifier la contribution du secteur de l'agriculture à l'atteinte du bon état des eaux qui est une obligation de résultat de la politique européenne établie sur des critères de développement durable ;
- de favoriser l'adaptation de la production agricole aux effets du changement climatique sur la ressource en eau.

La section a choisi de donner une priorité affirmée à la protection des captages d'eau qui impliquent de nombreuses actions pour les agriculteurs situés dans leur aire d'alimentation. Il s'agit de conforter une politique publique qui concerne en premier lieu les 500 captages identifiés par le Grenelle de l'environnement. Ces actions doivent rapidement se déployer sur près de 3 000 captages touchés par les pollutions diffuses agricoles.

En effet, assurer la qualité naturelle des eaux destinées à la production d'eau potable fait pleinement partie du défi alimentaire. L'eau potable est un bien de première nécessité pour les familles. Son utilisation est aussi obligatoire pour toute transformation alimentaire par les artisans au sein des entreprises agroalimentaires. De même, pour les éleveurs, l'abreuvement du bétail constitue un facteur sanitaire essentiel dont le coût doit être maîtrisé.

Aujourd'hui, les surcoûts liés au traitement des pesticides et nitrates représente de l'ordre de 640 à 1 100 millions d'euros par an pour tous les usagers du service public d'eau et d'assainissement. Ils peuvent être considérés comme autant d'économies collectives potentielles que rendrait possible une stratégie de prévention efficace. En ce sens, le projet d'avis propose de mener une action adaptée à la vulnérabilité des aires d'alimentation. Sur les secteurs les plus sensibles (ceux qui alimentent directement la ressource captée), priorité doit être donnée au système générant le moins de pollutions diffuses (agriculteurs biologiques, agroforesterie et forêts).

Il ne s'agit pas d'exclure d'autres modes de production, mais de hiérarchiser les solutions pour parvenir à des résultats rapides en matière de reconquête de la qualité des eaux à partir de ces petits secteurs ; il s'agit ensuite de construire des solutions utiles à tous dans l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage.

La production d'eau potable par des activités agricoles ou sylvicoles est un véritable travail, les exigences plus fortes s'y appliquant doivent être compensées financièrement et de manière équitable. C'est ce que promeut le projet d'avis.

En matière agricole, les enjeux liés à la qualité de l'eau dépassent largement la question de l'eau potable. Pour partir d'un rapide état des lieux, il suffit de souligner que désormais 55 % de la SAU française est classée zone vulnérable au titre de la directive nitrates de 1991. Si l'azote est un engrais nécessaire à la croissance des plantes, ses excès et son lessivage dans les sols constitue une pollution diffuse qui a des conséquences néfastes pour les écosystèmes. Les effets économiques pour des productions comme la conchyliculture, les risques sanitaires et les conséquences pour l'économie touristique sont désormais connus.

En matière de pollutions par les phytosanitaires, l'enjeu est de les réduire au maximum tout en restant productif. C'est le pari du programme Ecophyto 2018 issu du Grenelle : les enjeux sont à la fois environnementaux mais aussi sanitaires, notamment pour les agricultures et leurs salariés.

Au regard de ces enjeux, malgré des réglementations, les politiques d'accompagnement et les évolutions indéniables des pratiques individuelles, les résultats tardent à apparaître à l'exception de certains territoires ou exploitations. L'étude de ces derniers montre l'importance d'une démarche territoriale plus cohérente, de la parcelle jusqu'au bassin versant, ce qui implique un plus grand nombre d'acteurs. Les alternatives agronomiques et techniques permettant de se détacher des intrants de synthèse que sont l'engrais azoté minéral et les phytosanitaires sont désormais identifiées. Les promouvoir suppose d'établir pour chaque exploitation une véritable stratégie agro-écologique et de renforcer des programmes d'accompagnement, de formation, les modalités de conseil et de recherche appliquée.

Pour financer ces actions, le projet d'avis propose de compléter le système de redevance des agences de l'eau en introduisant une redevance sur l'azote minérale et en augmentant progressivement celle liée aux produits phytosanitaires. Ce point n'a pas fait consensus. Les divergences de points de vue sont exposées dans le projet d'avis.

Au-delà de l'échelle de l'exploitation, le projet d'avis identifie des besoins de mise en cohérence pour les approches territoriales : les aménagements hydrauliques doivent pouvoir s'insérer dans les actions de reconquête des milieux aquatiques. L'action foncière doit pouvoir s'appuyer sur un remboursement écologique dont le cadre reste à définir. À titre d'exemple, la réduction de l'érosion hydrique des sols, qui concerne 12 % de la surface agricole utile métropolitaine, est un enjeu majeur pour le maintien du capital productif des terres agricoles. En la matière, il est prouvé que la coopération

entre acteurs est beaucoup plus efficace que le simple cumul d'actions individuelles.

Parmi les solutions identifiées pour réduire les pollutions diffuses, le développement de « productions solutions » mérite d'être illustré. Je vais prendre l'exemple de la luzerne, qui est une culture fourragère de très bonne qualité pour l'alimentation des élevages. Voici quelques extraits d'un article de la presse professionnelle agricole de 2010 : « *La luzerne est une plante formidable. (...) C'est une légumineuse, capable de fixer l'azote de l'air, qui se passe d'engrais minéral azoté. Elle permet ainsi des économies et améliore le bilan environnemental par rapport à d'autres cultures fourragères. Enfin, ses racines jouent le rôle d'un filtre à nitrates. Autre qualité (...) la luzerne supporte très bien la sécheresse* ».

Au-delà de la luzerne, toute la famille des légumineuses possède de réels atouts pour concilier agriculture et gestion des eaux. C'est vrai dans les régions d'élevage ; dans un certain nombre d'entre elles, l'on voit revenir ces cultures après une chute drastique depuis les années 1970. C'est également vrai dans les régions céréalières : outre leur rôle de plantes engrais, elles améliorent la structure du sol, ce qui est bénéfique pour les cultures qui leur succèdent.

Le projet d'avis souligne que cette diversification des cultures est conditionnée au développement simultané de débouchés commerciaux pérennes, ce qui dépasse largement l'échelon du seul agriculteur.

Construire une dynamique progressive où les productions issues de l'agro-écologie pourront être mieux valorisées est un enjeu qui dépasse la seule sphère agricole. Les entreprises locales, les artisans et bien évidemment les consommateurs ont un rôle à jouer pour mieux répondre aux attentes et aux enjeux alimentaires et environnementaux de leur territoire.

Cette dynamique est plus particulièrement à privilégier dans les zones littorales caractérisées par le lien terre-mer, afin d'éviter les conflits d'usages et de réduire les nuisances envers les autres activités économiques, et notamment celles à vocation alimentaire (conchyliculture, aquaculture, pêche...).

Étroitement liés dans l'espace, l'eau et agriculture le sont encore plus par les cycles saisonniers. C'est certes une évidence, mais il convient de la rappeler, comme pour quelques notions fondamentales sur les interactions entre cycle de l'eau et le cycle de la végétation. Dans un but pédagogique, le projet d'avis utilise ainsi les notions schématiques d'eau verte et d'eau bleue, essentielles notamment pour pouvoir apprécier les conséquences du changement climatique.

Les précipitations génèrent en moyenne deux types de ressources : deux tiers constituent « l'eau verte », l'humidité contenue dans le sol ou temporairement dans les plantes tandis que un tiers constitue « l'eau bleue » qui ruisselle dans les rivières et percole dans les nappes souterraines. L'agriculture pluviale, autrement dite sans irrigation, est très majoritaire puisqu'elle est pratiquée sur plus de 94 % de la surface agricole française.

S'il existe de fortes inégalités de pluviométrie entre les régions, l'hétérogénéité des sols accentue ces différences, parfois au sein d'une même exploitation. Chaque agriculteur travaille au quotidien avec son terroir, la météo et ses aléas que nous pouvons un peu percevoir en ce printemps tardif. Il doit aussi faire face à des événements extrêmes, cyclones en Outre-mer, pluviosités excessives ou au contraire sécheresses, qui perturbent les cycles productifs, réduisent les rendements, voire provoquent des pertes totales de récolte. Réduire les vulnérabilités de toutes les productions aux aléas météorologiques est un enjeu identifié par le projet d'avis. Celui-ci propose plusieurs préconisations en ce sens comme le développement d'actions portant sur des systèmes fourragers adaptés aux particularités de chaque région d'élevage. Face aux excès d'eau, le projet d'avis souligne, comme l'OCDE, que « beaucoup de mesures visant à orienter la gestion des terres agricoles dans le sens de la lutte contre la pollution diffuse et l'érosion des sols sont également jugées bénéfiques pour la gestion des risques d'inondations ».

Renforcer la robustesse de l'agriculture pluviale est aussi un enjeu fondamental au regard des conséquences du changement climatique.

Sans vouloir tomber dans aucun catastrophisme, le projet d'avis veut souligner les lourds effets qu'aura celui-ci sur l'agriculture et surtout sur la ressource en eau. Toutes les études scientifiques convergent sur une baisse générale des débits des cours d'eau et une diminution importante de la recharge naturelle des nappes. Tous les usages de l'eau bleue - domestiques, industriels et agricoles - vont devoir s'adapter de façon cohérente à cette nouvelle donne. Ceci constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre usages d'une ressource commune, mais aussi en termes d'aménagement du territoire. Au sein du secteur agricole, ce seront d'abord des régions et des filières sensibles qui seront confrontées à des problématiques, à des échéances rapprochées. Pour favoriser la résilience des exploitations agricoles, le projet d'avis s'inscrit dans les lignes directrices du PNACC qui vise notamment à « promouvoir une agriculture efficiente en eau ».

Le projet d'avis souligne aussi la nécessité d'encourager des recherches et travaux de prospectives adaptés aux différents contextes territoriaux des productions agricoles. Ceci est particulièrement vrai en Outre-mer, notamment pour les zones plus fragiles comme la Martinique et l'île de Mayotte, des travaux de sécurisation hydraulique pour les ressources en eau des populations et de l'agriculture sont à programmer rapidement.

C'est au regard de ces perspectives que le projet d'avis traite de l'agriculture irriguée. Minoritaire au regard de la surface et du nombre d'exploitations, l'irrigation n'en confère pas moins un caractère stratégique pour certaines productions à fort taux d'emplois : maraichage, arboriculture, horticulture...

Le projet d'avis souligne, dans un rapide état des lieux, sa très grande diversité selon les régions françaises : historique dans le sud-est et souvent sous forme de réseaux collectifs, elle s'est récemment développée, en triplant sa surface, sur une grande partie du territoire en raison à la fois de son caractère sécurisant et de son intérêt économique, car elle permet des rendements accrus et stabilisés. Malheureusement, ce fort développement s'est parfois, sur certains territoires, opéré sans vision globale des limites de la ressource en eau, propre à chaque territoire. Le nombre et le caractère concomitant de prélèvements à une période où la ressource en eau est fragile ont créé des situations installées de pénurie avec des impacts sur les milieux aquatiques, mais aussi des concurrences d'usage, comme nous l'avons vu à Niort, pour l'alimentation en eau potable, lors de notre déplacement. Les zones de répartition des eaux représentent ainsi près d'un tiers du territoire, avec des politiques lourdes de rééquilibres entre demandes et besoins actuellement mises en œuvre. Le projet d'avis souligne donc qu'une priorité doit être donnée à la reconquête des équilibres sur ces territoires.

Pour être durable, l'irrigation doit d'abord s'inscrire dans ces équilibres territoriaux, afin que tous les usages puissent être satisfaits, y compris dans le contexte de changement climatique. Par ailleurs, une démarche plus préventive doit être progressivement généralisée, en définissant des priorités d'usages et en répartissant le volume prélevable dans le respect du cycle naturel entre utilisateurs domestiques, industriels et agricoles.

Pour les usages d'irrigation, des points de vue divergents sont apparus en termes de hiérarchie des solutions à mettre en œuvre et ont été mentionnés comme tels dans le projet d'avis. Cependant, l'orientation retenue par la majorité de la section est la recherche d'un juste dimensionnement des besoins agricoles en actionnant tous les leviers (diversification des productions, évolution des systèmes de culture, etc.) avant d'envisager la mobilisation de la ressource par stockages. L'objectif est bien de faire concorder à terme la disponibilité de la ressource en eau et les besoins de l'agriculture, sans mettre à mal les milieux aquatiques et les autres usages de l'eau.

Plusieurs préconisations portent sur les conditions de création des stockages d'irrigation, au sein de programmes territoriaux cohérents. Leur financement public doit viser en priorité des pratiques agro-écologiques, des productions alimentaires ou à fort taux d'emplois.

Enfin, la section propose plusieurs préconisations relatives à la modernisation et à la structuration des systèmes de gestion collective, comme par exemple le maintien en zone agricole protégée des territoires desservis par un réseau collectif, souvent sur des terres très productives, et la promotion de mesures permettant une limitation ou une modulation des prélèvements sur le milieu.

Il s'agit bien de sécuriser la ressource en eau d'irrigation pour lui conserver son caractère stratégique au regard des évolutions climatiques à venir.

Enfin, le projet d'avis souligne le renforcement nécessaire des connaissances autour de cette relation complexe de l'eau et de l'agriculture, en faisant dialoguer toutes les sciences concernées : agronomie, hydrologie, connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques, hydrogéologie. Les travaux de recherche en lien avec les agriculteurs et leur savoir-faire sont également à encourager, afin d'élaborer des propositions plus facilement transférables d'un territoire à l'autre.

Il s'agit également de rendre plus cohérente la gouvernance, en faisant de l'échelle hydrographique l'unité d'action locale. À l'échelle nationale, le pilotage public par l'État doit être réaffirmé, notamment pour rendre plus efficace la mise en œuvre de la police de l'eau. Enfin, les leviers identifiés par le projet d'avis doivent pouvoir bénéficier des fonds communautaires et des outils de la PAC.

En conclusion, la terre ne se cultive pas sans eau, l'eau ne se gère pas sans la terre, c'est ainsi que commence ce projet d'avis et c'est aussi cette idée qui doit rester.

Je voudrais conclure en affirmant qu'il part d'une conviction, qui est la mienne mais aussi celle de la plupart des membres de la section : si une transition est nécessaire, il n'existe pas d'opposition fondamentale entre l'eau et l'agriculture. Fort de cette idée et avec la pleine conscience des efforts déjà fournis par certains dans un contexte économique difficile, le projet d'avis s'est employé à rechercher des chemins de convergence, pour une agriculture durable, respectueuse des milieux et des hommes.

Ce projet d'avis porte une ambition : partager avec l'ensemble de la société civile ces enjeux fondamentaux, qui conditionnent à long terme la productivité de l'agriculture, le bon état des eaux et notre alimentation.

Cette ambition, je vous appelle à la partager.

L'eau est un bien commun. En cela, elle appelle à une plus grande solidarité, et c'était tout le rôle du Conseil économique, social et environnemental que d'en dessiner les contours à moyen et à long terme.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame la rapporteure.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Damien, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Damien

M. Damien. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme l'écrit Antoine de Saint-Exupéry dans *Terre des hommes* : « *L'eau n'est pas nécessaire à la vie, l'eau, c'est la vie* ».

Le travail que vous avez réalisé, Madame la rapporteure, remet au goût du jour cette citation. Tout au long du projet d'avis - que votera le groupe de l'UNAF -, vous avez recherché le juste équilibre pour que la gestion de l'eau en agriculture puisse répondre à trois contraintes bien identifiées.

D'abord une contrainte environnementale qui oblige à préserver une ressource menacée.

Ensuite, une contrainte sociale qui impose d'équilibrer les usages d'une ressource disputée entre plusieurs utilisateurs.

Enfin, une contrainte économique qui intègre l'eau comme facteur de compétitivité en agriculture.

Les enjeux sont clairs : il s'agit de conserver la qualité de l'eau pour les familles et les consommateurs, de maintenir la disponibilité de la ressource pour tous de manière équitable et de permettre aux agriculteurs, dans une économie mondialisée, d'accéder à l'eau afin d'assurer une production alimentaire en quantité et de qualité tout en leur garantissant un revenu décent.

Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la démarche proposée dans le projet d'avis. Il s'agit de rechercher des solutions pour répondre aux difficultés rencontrées en période d'étiage et de tension sur la ressource, mais aussi, de donner des pistes plus prospectives et d'éviter ainsi de se retrouver dos au mur en cas de crise.

Les préconisations du projet d'avis ne sont pas une stigmatisation de l'agriculture. Le débat sur les pratiques des agriculteurs nous renvoie directement à des choix politiques plus fondamentaux. L'agriculture s'est adaptée au cadre que la société lui a fixé ; il ne s'agit pas de rechercher des boucs-émissaires, mais au contraire de faire émerger ensemble les choix à faire pour garantir l'avenir de l'agriculture, créer des emplois et permettre une alimentation de qualité.

À travers le débat sur l'eau et l'agriculture sont clairement posées les questions de la place de l'agriculture française, de son devenir, de ses modèles et de ses apports à la société.

À ces questions, le projet d'avis apporte des réponses au travers notamment de la nécessaire évolution de la Politique agricole commune, qui doit valoriser davantage certaines pratiques agronomiques telles que la rotation d'assolements, le choix de variétés ou d'espèces moins exigeantes en termes de consommation d'eau, l'évolution de la recherche scientifique. Ce sont autant de voies à investir pour parvenir à limiter la consommation d'eau par l'agriculture.

Enfin, le groupe de l'UNAF est particulièrement sensible à la recommandation qui précise que l'usage et la gestion de l'eau doivent être menés à l'échelle des zones de captage. En effet, la qualité des eaux souterraines est directement liée au type d'activité déployée au-dessus. Il est donc primordial d'associer à la préservation de la ressource l'ensemble des intervenants, de contractualiser avec eux à partir d'un cahier des charges précis régulièrement évalué. Ainsi, c'est en agissant conjointement sur plusieurs facteurs que nous réussirons collectivement à répondre aux enjeux énoncés. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Gaultier, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Gaultier

Mme Gaultier. Merci, Monsieur le Président. Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, préserver la quantité et la qualité de l'eau est une question de santé publique, c'est pourquoi la mobilisation en faveur d'une meilleure gestion de cette ressource doit concerner tous les acteurs d'un territoire.

À cet égard, nous nous félicitons que les métiers de l'artisanat soient engagés dans les démarches de réduction des produits polluants et de leur consommation d'eau.

S'agissant de la gestion de l'eau en agriculture, nous partageons l'enjeu de garantir l'alimentation en eau potable tout en assurant une production agricole diversifiée pour répondre aux besoins alimentaires.

Cela suppose de relever un certain nombre de défis, que nous approuvons : adopter une approche prospective et préventive de la gestion de la qualité de l'eau et de son usage, concilier production agricole et préservation de la qualité de l'eau grâce à une évolution des pratiques et une réduction de l'utilisation des pesticides et d'engrais chimiques, préserver la ressource en eau en favorisant le développement d'une agriculture moins vulnérable aux aléas climatiques.

Ces objectifs exigent un accompagnement ou changement de pratiques pour l'irrigation comme pour l'usage d'intrants : formation, recherche, innovation, capitalisation sur le savoir-faire, contractualisation avec les professionnels.

Si le projet d'avis préconise de tels leviers, il propose aussi de mobiliser simultanément l'instrument de taxations nouvelles sur les engrais minéraux et les phytosanitaires. Nous regrettons cette orientation alors que la transition promue

par ce projet d'avis nécessite une adaptation des pratiques agricoles et un encouragement aux démarches de progrès.

Selon nous, le pragmatisme exige de rechercher un juste équilibre entre des contraintes à la fois environnementales et économiques. Bien sûr, des changements structurels sont nécessaires dans l'agriculture comme dans d'autres secteurs d'activité. Ceux-ci doivent être anticipés et menés progressivement en visant des résultats ambitieux, mais aussi réalistes. De tels changements supposent des investissements nouveaux, ou encore, la mise en œuvre de stratégies de filière permettant d'assurer la viabilité économique des évolutions souhaitables.

À cet égard, l'artisanat adhère à la préconisation de développer l'agro-écologie en recherchant des débouchés dans les territoires à travers des partenariats entre exploitants, éleveurs et artisans locaux, à l'instar de démarches déjà engagées pour valoriser les circuits courts.

Pour autant, nous sommes conscients que la vision de filières ne peut se limiter aux seuls débouchés locaux pour tous les agriculteurs. Les liens avec l'industrie agroalimentaire ne peuvent être ignorés, tout comme des contraintes de performances économiques inhérentes au maintien de nos capacités à l'export.

C'est pourquoi les stratégies d'évolution vers une agriculture durable doivent être conduites avec les acteurs concernés à partir de diagnostics partagés en fonction des spécificités des secteurs. Nous tenons à saluer le travail de fond et de pédagogie mené par la rapporteure. Tout en souscrivant à l'objectif d'une dimension environnementale plus efficiente dans l'agriculture et aux besoins d'encourager l'innovation agronomique au sein d'une approche territoriale de la gestion de l'eau, nous sommes réservés sur certains leviers préconisés par le projet d'avis, c'est pourquoi le groupe de l'artisanat s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Courtoux, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Courtoux

Mme Courtoux. Bonjour à tous. L'eau, source de vie, est indispensable à la vie de l'homme et à ses activités, donc à l'agriculture. Sans elle, pas de vie ni de récoltes ni d'élevage. Mais l'eau est aussi un bien commun à tous. Les pouvoirs publics, l'ayant compris rapidement, ont voté trois lois en 1964, 1992 et 2006, et défini une organisation particulière pour assurer une gestion qualitative et quantitative de l'eau via l'Onema, et créé 6 agences, établissements publics qui soutiennent des projets de protection de la ressource.

Ces instruments n'ont cependant pas permis de satisfaire aux obligations de résultats définies par la Communauté européenne. La Cour de justice a déjà condamné la France à plusieurs reprises, estimant trop élevée la teneur en nitrates des eaux destinées à la consommation et exigeant en outre des efforts pour améliorer l'assainissement.

Un bon état des eaux doit être atteint dès 2015 - c'est-à-dire demain, c'est un délai très court - sous peine de sanctions pécuniaires. Face à ces constats, le groupe de la CFTC partage donc l'essentiel des préconisations du projet d'avis. Si celui-ci salue les efforts déjà réalisés par les agriculteurs, actant des améliorations dans les pratiques agricoles, il souligne néanmoins la nécessité d'amplifier l'évolution vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement pour restaurer la qualité de l'eau.

Dans certaines régions, en effet, des captages ont dû être fermés et la perturbation des milieux aquatiques nuit sérieusement à l'activité de la pêche, à la conchyliculture, mais a aussi des effets sur le tourisme. De nouvelles pratiques qui utiliseront moins d'intrants, comme cela s'est d'ailleurs fait au Danemark ou en Allemagne via des redevances ou des taxes affectées, montrent que le défi peut être relevé dans la durée. C'est un enjeu de santé publique.

D'autres acteurs devront eux aussi adopter des pratiques plus vertueuses, en particulier les collectivités locales gestionnaires de parcs, ou encore, des jardiniers amateurs qui, eux-mêmes, utilisent trop d'engrais.

Quant à l'irrigation, indispensable pour certaines productions, le projet d'avis insiste sur la nécessité de se préoccuper d'une notion de « volume prélevable ». Il convient en effet dans chaque territoire d'œuvrer à un partage équitable de la ressource.

N'oublions pas en effet que l'eau sert à d'autres usages tels que fabriquer de l'électricité. Pour l'utilisation des fonds publics finançant de nouvelles retenues, une hiérarchisation des projets permettra aussi de mieux satisfaire les besoins.

Pour le groupe de la CFDT, vivre ensemble, c'est aussi la capacité de relever ensemble et au bénéfice de tous, les défis du 21^{ème} siècle.

Saluant l'approche pédagogique de la rapporteure et estimant l'importance des travaux sur un sujet majeur, le groupe de la CFTC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est M. Malterre, au nom des groupes de l'UNSA et de la CFDT.

UNSA et CFDT - M. Malterre

M. Malterre. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs les conseillers, l'eau est un bien public. Cette ressource commune doit être préservée, tous les acteurs doivent prendre leur part à cet objectif mais le choix de ce projet était de porter la réflexion sur la gestion de l'eau par la seule agriculture. Pour la CFDT et l'UNSA, il eut été préférable de traiter ce sujet plus globalement quand on sait que la question des conflits d'usage est un enjeu majeur.

Pour l'agriculture, l'eau est un facteur de production essentielle et la sécheresse présente un risque de perte de récoltes importantes. Par ailleurs, de nombreux rapports soulignent l'impact de l'agriculture sur la pollution diffuse de

l'eau. Cette pollution entraîne des fermetures de captages d'eau potable, des traitements plus ou moins coûteux, la perturbation des écosystèmes, le non-respect par la France de ses engagements européens (directive nitrate, directive-cadre sur l'eau) ou internationaux (convention OSPAR). Le dire n'est pas stigmatisé mais inciter à se poser les bonnes questions et à agir.

Le monde agricole a d'ores et déjà beaucoup évolué vers de meilleures pratiques. Comme le souligne le projet d'avis, de nombreuses démarches et actions innovantes existent, il faut les faire connaître et les amplifier tout en repérant celles qui peuvent être généralisées.

Pour la CFDT et l'UNSA, les difficultés économiques d'aujourd'hui ne doivent pas être un alibi pour ne rien faire mais être utilisées comme une opportunité pour faire évoluer les pratiques, voire plus globalement les systèmes de production.

La CFDT et l'UNSA regrettent qu'il n'ait pas pu être trouvé d'accord au sein de notre assemblée sur deux points du présent projet d'avis. C'est révélateur d'une fracture entre une partie de la société et une partie du monde agricole.

Concernant la lutte contre les pollutions diffuses - premier point de désaccord identifié dans le projet d'avis - la CFDT et l'UNSA sont favorables à la mise en œuvre d'une fiscalité écologique et au principe pollueur/payeur. La proposition qui est faite d'une redevance forte à terme sur les engrais azotés et les pesticides nous convient, sur le principe comme sur la mise en œuvre proposée, c'est-à-dire progressive, avec un volet ambitieux d'aide au changement, financé notamment par les ressources nouvelles liées à la redevance.

Concernant l'irrigation, second point de désaccord pointé dans le projet d'avis, la CFDT et l'UNSA approuvent la stratégie du projet d'avis, à savoir privilégier une gestion économe de la ressource sans pour autant exclure le recours à de nouvelles infrastructures de stockage des excédents d'eau.

Plus globalement, la CFDT et l'UNSA partagent l'ensemble des préconisations du projet d'avis qui s'attachent à proposer des évolutions fortes mais progressives s'inscrivant résolument dans le long terme. Nous approuvons la priorité faite à la protection des captages d'eau potable qui permet de limiter les coûts de traitement et de garantir l'accès pour tous les usagers à une eau de qualité. Il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche de réflexion agronomique et une gestion territoriale globale, tant du point de vue de la préservation qualitative que de la gestion quantitative.

La CFDT et l'UNSA voteront le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est Mme Hacquemand, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Hacquemand

Mme Hacquemand. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, le groupe de la CGT partage la ligne générale du projet d'avis. L'eau constitue une ressource indispensable pour l'agriculture sans laquelle aucune production n'est possible. En ce sens, nous partageons l'ensemble des préconisations visant à une gestion et à une utilisation optimales de l'eau afin de permettre à l'agriculture de répondre à sa mission essentielle de nourrir la population.

Permettez-moi, Madame la rapporteure, de souligner les difficultés du projet d'avis que nous examinons aujourd'hui. Je tiens à vous remercier pour la richesse des auditions. Elles ont mis en exergue la complexité du sujet, la technicité du projet d'avis en révèle l'ampleur et les multiples interactions entre l'agronomie, la pédologie, l'hydrologie, le climat, j'en oublie sûrement, et tout ceci dans des territoires très divers avec une ressource en eau inégalement répartie.

Aussi si le groupe de la CGT partage l'essentiel des recommandations, nous voudrions souligner l'effort engagé depuis plusieurs années par toutes les composantes à une gestion durable de l'eau, qui aurait pu être renforcée dans le texte.

Si le contexte économique agricole est mentionné, il nous semble qu'une analyse plus approfondie des conséquences de la politique agricole européenne et de la libéralisation des marchés agricoles européens et mondiaux aurait permis une approche moins clivante des préconisations.

Certaines qui demandent des modifications profondes d'itinéraires techniques exigent, des mesures fortes de politiques agricoles publiques. Ces changements de pratiques agricoles nécessitent dans de nombreux cas un accroissement de travail au plus près des exigences culturales, des emplois stables, qualifiés et bien rémunérés. La diversité des territoires en termes de qualité des sols et de la ressource en eau génère des décisions de cultures et d'itinéraires techniques divers. Une politique de planification et d'orientation nationale des productions est indispensable notamment en termes de garantie des prix à la production libérant les agriculteurs de la pression des industriels agroalimentaires et de la grande distribution.

Par ailleurs, nous partageons l'objectif de réduction des engrais azotés minéraux et des produits phytosanitaires, notamment, pour ces derniers, dans un souci de santé publique face à certains produits pathogènes.

Mais nous nous interrogeons sur l'efficacité de nouvelles tâches qui seraient soit à la charge des consommateurs, soit une charge supplémentaire que les industriels feront supporter aux seuls agriculteurs sans aucune certitude que les produits de celles-ci permettent le soutien financier aux adaptations nécessaires au changement de pratiques agricoles.

Malgré ces réserves, le groupe de la CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Laplante, au nom des groupes des associations, des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et de l'environnement et nature.

***Associations, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse,
Environnement et nature - Mme Laplante***

Mme Laplante. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, la terre ne se cultive pas sans eau, l'eau ne se gère pas sans terre. C'est ainsi que commence ce projet d'avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture.

Eau et agriculture sont liées par des enjeux majeurs de société aussi larges que la santé publique *via* la qualité des eaux, la préservation des milieux aquatiques, l'autosuffisance alimentaire ou encore la pérennisation d'un lien soutenable entre eau et terre pour une production de long terme. Personne n'ignore l'évidence : l'humanité ne saurait vivre sans production agricole ; personne n'ignore les difficultés économiques que connaissent nombre d'agriculteurs et notamment les éleveurs.

La répartition des aides de la PAC, la répartition des marges entre producteurs, transformateurs et distributeurs, la pression sur le foncier agricole sont quelques-uns des vrais problèmes qui se posent aujourd'hui, mais personne n'ignore non plus qu'il est plus que temps de s'orienter résolument vers une agriculture qui réconcilie les productions et les équilibres environnementaux.

Conjuguer les intérêts économiques immédiats avec les objectifs d'une gestion globale à moyen et long terme de l'eau au plus près des territoires, en s'appuyant sur une plus grande solidarité, voilà ce à quoi il faut s'atteler.

Par diverses illustrations, le projet d'avis montre que c'est possible ; de bonnes pratiques existent déjà. Elles doivent être portées à connaissance, valorisées et mutualisées. Le projet d'avis souligne à juste titre qu'elles témoignent de la possibilité d'un changement de modèle intégrant la viabilité économique, la préservation des milieux et la ressource en eau ainsi que des aspects sanitaires.

Nous croyons à cette évolution, car elle donne prise à une réappropriation de la question agricole par les citoyens, les consommateurs comme les élus et, de fait, crée les conditions de leur implication.

Nous partageons donc la conviction de ce projet d'avis : il n'y a pas d'opposition irrémédiable entre une gestion multifonctionnelle de l'eau et la production agricole, mais des convergences sont possibles. Nous soutenons et nous revendiquons particulièrement quatre des axes proposés.

Le premier : priorité absolue à la santé publique en se focalisant sur une eau potable de qualité. C'est un défi collectif de long terme, qui mérite un encouragement financier auprès des acteurs qui s'engagent à le relever, en favorisant notamment l'agriculture biologique.

Le deuxième : le constat que nos milieux aquatiques sont atteints par des pollutions diffuses massives. Les leviers pour les réduire sont identifiés et, comme le pointe le projet d'avis, déjà actionnés par certains, il s'agit de passer à la vitesse supérieure. Nous n'avons simplement pas le loisir d'attendre.

Le groupe environnement et nature aurait voulu que soit préconisée une position radicale sur les intrants, en raison de leur dangerosité reconnue sur la biodiversité et la santé publique. Cependant, nos trois groupes se rangent derrière la proposition de la section, plus progressive, qui fait de la redevance sur les intrants de synthèse un de ces leviers. Ce point a fait « *dissensus* ». Pourtant, il nous semble que nous pourrions tous tomber d'accord sur la nécessité que les plus vertueux doivent être encouragés, via un outil financier permettant de conforter et amplifier les programmes agricoles déjà aidés par les agences de l'eau.

Le troisième : nous constatons que le projet d'avis ne prône pas une irrigation zéro, mais une irrigation stratégique. Oui, nous considérons que les alternatives dont l'optimisation des ressources disponibles existent et qu'elles doivent être pratiquées en priorité, avant d'envisager une mobilisation supplémentaire de la ressource en eau. Oui, nous soutenons une meilleure répartition de l'eau d'irrigation disponible. Oui, nous affirmons que la création de nouvelles retenues de substitution doit être encadrée juridiquement, afin de permettre un équilibre global, et sur le long terme, entre les besoins des différentes catégories d'utilisateurs de la ressource que sont les particuliers, les industriels et les agriculteurs, tout en préservant les écosystèmes aquatiques qui ne doivent pas être continuellement la variable d'ajustement.

Le quatrième : il ne s'agit pas d'être catastrophiste, mais juste réaliste. Les études convergent sur l'ampleur des conséquences attendues du changement climatique sur les ressources en eau, à savoir une diminution de celle-ci, de façon forte et rapprochée. Tous les usages doivent s'adapter en même temps ; c'est une question de solidarité et de société, mais aussi une question de responsabilité par rapport aux générations futures et, plus directement, envers la nouvelle génération d'agriculteurs qui va devoir pratiquer différemment.

Nous voudrions terminer en posant une question. Vouloir de manière collective se donner les moyens d'une nécessaire transition vers des pratiques moins polluantes, plus respectueuses de la santé publique et des milieux naturels revient-il à une stigmatisation ? Pour nous, la réponse est non. Nos trois groupes l'affirment. Il ne s'agit pas de diviser, mais de rassembler autour d'un enjeu commun qui n'est pas seulement comment produire aujourd'hui, mais aussi comment produire demain.

Merci à la rapporteure d'avoir mis toute son énergie à tenter de concilier les ressentis et points de vue divergents, tout en gardant une ambition que nous jugeons à l'honneur de cette assemblée.

Le groupe des associations, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvement de jeunesse voteront ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est M. Porte, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Porte

M. Porte. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le projet d'avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture nous a permis de mettre en évidence des enjeux majeurs, non seulement pour le secteur de l'agriculture, mais aussi pour les utilisateurs d'autres secteurs d'activité et, surtout, pour les particuliers.

Bien commun et vital pour l'humanité, l'utilisation de l'eau constitue un des défis majeurs de nos sociétés, française, européenne et mondiale. Constituant une nécessité absolue pour l'agriculture dont la mission première est de nourrir la population, les usages agricoles de l'eau soulèvent bien des interrogations liées aux questions de la ressource et de sa qualité.

Ces usages spécifiques s'inscrivent dans des problématiques globales. Il est indispensable d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur la raréfaction de l'eau, d'améliorer la situation qualitative de l'eau en respectant et en préservant les milieux naturels et leur équilibre.

Face à ces enjeux, il apparaît de bon sens et de raison d'évoluer dans les méthodes de production, de poursuivre et de renforcer les initiatives déjà engagées pour modifier les pratiques agricoles. Il s'agit d'un grand chantier d'innovation pour la filière, répondant aux préoccupations environnementales économiques et de santé public.

Dans cette perspective, le projet d'avis dresse d'abord un état des lieux de la situation sur le territoire national et fixe des orientations à la fois pour la reconquête de la qualité de l'eau et sur l'optimisation de l'usage de la ressource.

FO constate qu'à juste titre, cet état des lieux ne cherche en aucune façon à désigner un responsable de cette situation. Il ne s'agit pas d'un avis à charge contre le monde agricole et ses activités. Pour FO, cette posture est nécessaire.

FO prend acte des deux désaccords relevés dans le projet d'avis.

Pour FO, la mise en place d'une redevance sur certains intrants devrait être assortie de dispositifs de financement des leviers de réduction des pollutions diffuses à destination du secteur de l'agriculture.

Concernant la question de l'irrigation, FO considère que ce procédé devrait être utilisé en dernier ressort, afin de respecter les milieux naturels. La mise en place de stockages d'eau est une solution subsidiaire, afin de répondre aux besoins en période de sécheresse.

Pour FO, la question de la gestion de l'eau en général relève d'un véritable enjeu de société. C'est la raison pour laquelle elle doit être de la responsabilité pleine et entière de l'État qui doit reprendre toute sa place dans le pilotage et la gouvernance des politiques publiques nationales liées à l'eau. La tutelle de l'État sur ses opérateurs doit être renforcée de façon à ce que les ministères concernés et leurs services puissent, avec les établissements publics, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques au service d'une seule et même stratégie nationale. À ce titre, les moyens financiers et humains des services déconcentrés de l'État doivent être renforcés et ceux des opérateurs préservés.

Le projet d'avis propose des solutions équilibrées pour relever les défis actuels et à venir. Ainsi FO votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lebrun, au nom du groupe des entreprises.

Entreprise - M. Lebrun

M. Jacky Lebrun. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseillers, s'il fallait qualifier le projet d'avis de ce jour, il serait celui d'un sujet stratégique examiné avec pertinence et compétence, mais aussi celui des occasions manquées.

Un sujet ô combien stratégique pour les agriculteurs, qui aurait mérité une plus grande prise en compte de leurs avis, à tout le moins un binôme de co-rapporteurs avec un agriculteur nous paraissait souhaitable.

Un sujet d'une rare technicité qui, malgré les efforts de compréhension des uns et des autres, a amené bon nombre de membres de la section à se sentir exclus du débat.

Un dialogue s'est instauré au fur et à mesure des échanges ; *in fine*, on s'est heurté à des murs d'incompréhension de part et d'autre. Une recherche de consensus, marque de fabrique du Conseil, aurait été la bienvenue dans nos réflexions.

Enfin, des auditions qui ont duré cinq mois, suivies d'à peine cinq semaines d'échanges sur les écrits et, notamment, les préconisations... Les travaux de la section auraient mérité une autre programmation.

Que retenir de ce projet d'avis ?

La rapporteure a pointé des éléments essentiels pour l'avenir et la préservation de cette ressource essentielle qu'est l'eau, et que notre groupe partage. Nous en citerons deux. La première : l'agriculture a vocation à respecter l'équilibre des écosystèmes, pour pouvoir s'inscrire dans la durée et demeurer productive à long terme. La seconde : il est nécessaire de réduire les sources de pollutions principales en renforçant les liens entre les besoins raisonnés des consommateurs, les systèmes de productions et services écologiques, et en favorisant les transferts d'expériences entre exploitations pratiquant une agriculture productive et à écologie positive.

Par contre, notre groupe ne partage pas certains moyens pour y parvenir. En effet, l'accroissement de la redevance sur les produits phytosanitaires ou sur les engrais minéraux azotés et les nouvelles règles contraignantes dans un contexte économique difficile conduiront à une distorsion de concurrence qui ne pourra que pénaliser les agriculteurs français.

Plus singulièrement, le secteur phytosanitaire est impacté par ce projet d'avis qui oppose souvent protection de l'eau et modèle agricole compétitif.

Il ne s'agit pas d'imposer l'agriculture biologique ou l'agriculture à bas intrants, comme le système capable de répondre à la réduction des risques de pollution, mais de trouver des solutions équilibrées.

La rapporteure, spécialiste et juriste de l'eau, a fait un projet d'avis pertinent sur de nombreux points. Mais soyons prospectifs et réalistes, et trouvons les voies pour soutenir une profession agricole qui œuvre chaque jour sur le terrain pour servir le marché français et contribue ainsi, par son action à l'exportation, à redresser la balance commerciale de la France, mais aussi les moyens pour préserver cette ressource vitale qu'est l'eau.

En conséquence, le groupe des entreprises s'abstiendra sur le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lucas, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Lucas

M. Lucas. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Messieurs les représentants du ministre, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Mes Chers collègues, le projet d'avis qui nous est soumis nous rappelle bien les défis à relever. Les populations françaises, européennes et mondiales sont en constante augmentation et les terres agricoles sont en constante diminution. On peut donc déduire qu'il va falloir produire plus sur moins de surface.

Le projet d'avis se place aussi dans l'hypothèse d'un réchauffement climatique asséchant, hasardeusement présentée par certains. Nous devrions donc poursuivre la démarche de progrès de l'humanité pour parvenir à nourrir les bouches de plus en plus nombreuses, alors que la faim provoque 25 000 décès chaque jour sur notre planète.

Plutôt que de la nécessaire audace pour y parvenir, le projet est empreint de la crainte de pénurie de cette eau, pourtant abondante sur notre zone tempérée. L'eau prélevée pour l'irrigation ne représente aujourd'hui que 1 % de celle qui tombe annuellement sur notre pays.

Alors qu'il convenait d'appeler à une mobilisation des intelligences et des moyens pour développer l'irrigation en retenant, stockant et utilisant cette eau abondante, le projet d'avis préconise d'abord taxe et entrave à la production agricole. Il appelle à des choix de production plus économes en eau, au mépris des besoins alimentaires de la population mais aussi en ignorant les lois de la physiologie végétale, qui veulent qu'une plante économe en eau ait une production frugale et amène donc une nourriture frugale, avec toutes ses conséquences malheureuses.

Ce projet d'avis entretient encore la réputation de pollueurs des agriculteurs, pourtant engagés depuis des années dans des efforts de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, malgré les contraintes de compétitivité imposées.

Il omet aussi de signaler que ces mêmes agriculteurs dégradent les molécules médicamenteuses et contribuent ainsi à préserver la santé publique en recevant sur leurs terres les boues d'épuration urbaines.

De plus, le projet d'avis entretient la confusion entre les pollutions chimiques et la présence de nitrates dans l'eau. Alors que les avancées de la science portées à la connaissance des membres de la section permettent d'affirmer aujourd'hui l'innocuité des nitrates pour la santé et même leur intérêt pour celle-ci, y compris avec des eaux contenant plus de 50 milligrammes de nitrates par litre.

Au minimum, le projet d'avis aurait donc dû indiquer qu'au vu de l'avancée des connaissances scientifiques et médicales en matière d'interaction entre nitrates et santé humaine, le CESE s'interrogeait sur la pertinence du maintien de la norme actuelle, qui établit le seuil limite de présence de nitrates à moins de 50 milligrammes par litre d'eau potable. Il aurait dû préconiser que soit transmise à la Commission européenne compétente une demande de réévaluation de cette norme.

Pour toutes ces raisons et au nom des agriculteurs de la Coordination rurale que je représente ici, je m'opposerai à l'adoption de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Guirkinger, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Guirkinger

M. Guirkinger. Madame la rapporteure, Chers collègues, je vote pour ce projet d'avis. Un débat sur eau et agriculture est complexe, mais un tel débat nous concerne tous parce que c'est *in fine* un choix de consommation et des choix de société.

Au cours des cinquante dernières années, les agriculteurs français ont engagé une révolution sans précédent : augmentation de la production, réduction des prix, bouleversement de l'organisation du travail et des pratiques agronomiques. Les objectifs qui leur ont été fixés ont tous été atteints, mais à quel prix ?

1 - Les revenus agricoles sont insuffisants, avec des inégalités énormes. Dans leur immense majorité les paysans vivent mal de leur travail.

2 - Les consommateurs doutent de plus en plus de la qualité des produits qui arrivent dans leurs assiettes. Mais sont-ils prêts pour autant à dépenser un peu plus pour leur alimentation ?

3 - J'en arrive à l'objet de notre avis, la pollution du milieu naturel et des ressources en eau est une réalité.

Notre rapporteure a fait un état des lieux objectif, prudent, sans chercher à désigner des coupables et sans établir, je cite son projet d'avis, « *de quelconques responsabilités quant aux problèmes constatés* ».

Dans le projet d'avis, la question de l'azote et des pesticides est largement évoquée. Le projet d'avis est extrêmement prudent sur la présence de résidus médicamenteux issus des élevages. Ces résidus ne peuvent plus être ignorés aujourd'hui. La perte de la biodiversité est une réelle menace.

Notre rapporteure esquisse des recommandations, des actions à engager à moyen et long terme. Oui, il faut remettre en cause l'approche trop productiviste et rétablir une relation mieux régulée entre producteurs et consommateurs. Le combat des producteurs de lait pour obtenir une hausse des prix est légitime.

Oui, il faut une fiscalité économique sur les entrants. Mais il faut exiger que cette fiscalité sur les entrants, cette fiscalité écologique, se fasse à prélèvement constant pour ne pas nuire à la compétitivité de notre agriculture.

Oui, nous avons un problème d'aménagement du territoire et de rotation des cultures. L'excédent d'azote produit en Bretagne serait bien utile dans les grandes plaines céréalières et éviterait l'achat d'engrais industriels.

Oui, il faut anticiper les conséquences du changement climatique à venir. Je suis favorable au stockage de l'eau quand elle est abondante. C'est une question de bon sens. Il faut la stocker pour l'utiliser quand on en a besoin. Notre rapporteure ouvre prudemment la porte, mais elle ouvre la porte, comme des environnementalistes avaient déjà accepté de le faire lors du Grenelle de l'environnement.

Mais ces réformes et ces actions ne pourront pas être mises en œuvre sans l'aide et sans l'appui des agriculteurs. Les agriculteurs font déjà beaucoup d'efforts pour relever les innombrables défis auxquels ils sont confrontés. Mais ne nous obstinons pas à nier les défis environnementaux.

Je regrette que ce projet d'avis n'ait pas été l'occasion de trouver, dans la concertation et l'écoute, les réformes absolument nécessaires. Ce projet d'avis n'est pas un projet d'avis contre les agriculteurs. Il faut que les agriculteurs soient force de proposition pour une agriculture durable, créatrice d'emplois et qui rémunère correctement leur travail. Il faut inventer avec les agriculteurs, ici, en France, l'agriculture de demain, respectueuse de la nature, qui permettra de faire face aux défis alimentaires d'une population mondiale en très forte croissance.

Je vote ce projet d'avis avec quelques réserves sur les propositions faites au niveau de la gouvernance.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme de l'Estoile, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme de l'Estoile

Mme de l'Estoile. Monsieur le Président, Messieurs les parlementaires, Monsieur le représentant du gouvernement, je vous donne l'avis du groupe de la coopération.

Nous reconnaissons que le défi alimentaire et le réchauffement climatique rendent plus précieuse la gestion de l'eau. Sur le plan qualitatif, la France doit respecter l'exigence de la directive européenne et le secteur agricole n'est d'ailleurs pas le seul concerné.

Nous partageons, Madame la rapporteure, votre volonté de répondre à ces enjeux essentiels pour l'avenir. Nous partageons aussi la conviction que l'innovation agronomique et l'innovation technique sont au cœur des défis à relever. Nous sommes aussi d'accord sur la proposition de contractualisation dans les zones sensibles de captage, notamment avec les forestiers.

En revanche, nous divergeons fortement sur la méthode proposée pour atteindre ses objectifs, du fait de la non-prise en compte de la dimension économique et nous avons également des divergences techniques.

Sur le plan quantitatif, le projet d'avis est très réticent sur la question du stockage de l'eau. Nous pensons au contraire qu'il constitue une solution d'avenir pour un usage durable de l'eau (lorsque la ressource le permet) et qu'il répond parfaitement à votre préoccupation, Madame la rapporteure, de passer d'une approche curative à des démarches préventives.

La question de l'irrigation est tout autant entachée de suspicion. Pourtant, les agriculteurs se sont engagés dans la mise en place d'une gestion concertée à un coût compatible avec la pérennité des exploitations agricoles.

Sur le plan qualitatif, nous regrettons que les démarches de progrès dans lesquels sont engagés les acteurs agricoles, agroalimentaires, et notamment les coopératives, soient très peu valorisées. Le projet d'avis ne permet donc pas d'enclencher une dynamique de généralisation à partir des exemples réussis en matière de reconquête de la qualité de l'eau. En effet, pour progresser vers un développement plus durable, nous devons convaincre - et nous le savons au sein des entreprises coopératives - essentiellement des PME dont trois agriculteurs sur quatre sont sociétaires, soit un quart de l'agroalimentaire en France.

Les solutions doivent être élaborées à partir du terrain en fonction des spécificités des territoires et non à partir de règles édictées au niveau national. Vous misez essentiellement sur la fiscalité, avec de nouvelles taxes qui se traduiront par des contraintes financières supplémentaires pour les agriculteurs et cela dans un contexte économique déjà très difficile. Vous ne tenez pas compte de la pénalisation de nos producteurs par rapport aux concurrents européens. Au contraire, nous pensons qu'il faut continuer de faire évoluer les comportements et les mentalités par la formation et le conseil ; or ces deux leviers, pour nous prioritaires, sont des points quasiment absents du projet d'avis.

Autre point de désaccord essentiel : vous souhaitez nous inscrire dans le moyen et le long terme en faisant l'impasse sur la situation actuelle. Pourtant, pour relever ces défis, nous devons assurer la survie de nos exploitations, de nos entreprises et des emplois de ce secteur.

Enfin, nous sommes en profond désaccord avec votre vision du secteur agricole. Vous accordez une priorité, voire une vertu absolue au circuit court et à l'agriculture biologique et jetez le soupçon sur les productions agricoles qui exportent. Le lien avec la qualité de l'eau ne nous paraît pas évident, loin de là. De nombreuses coopératives sont engagées dans la commercialisation locale dont les avantages consistent davantage en des atouts socioéconomiques que dans des impacts environnementaux favorables.

Notre défi, c'est concilier les performances économiques du secteur agroalimentaire, un des seuls qui contribuent positivement à la balance commerciale extérieure, avec le respect de l'environnement et la préservation des emplois.

Malgré la qualité des travaux que nous avons menés avec vous et dont nous sommes reconnaissants, nous ne voterons pas ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Gordon-Krief, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Gordon-Krief

M. Gordon-Krief. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Chers collègues, l'eau est un bien essentiel à la vie de l'homme et de l'ensemble des espèces animales et végétales. Elle n'est pas un bien inépuisable, sa qualité peut s'altérer durablement sous l'impact des activités humaines. Le sujet est suffisamment important pour qu'il justifie à nos yeux ce projet d'avis dont nous soutenons les objectifs, mais sur lequel nous émettons des réserves.

L'eau est une ressource indispensable à l'agriculture, les méfaits d'une eau de mauvaise qualité sur la santé peuvent être considérables.

Le défi est triple : alimentaire, sanitaire et quantitatif. Il s'agit d'assurer dans le temps une production agricole diversifiée pour garantir la sécurité alimentaire globale, conforter un secteur d'activité agricole et agroalimentaire pour notre économie, enfin, assurer un revenu satisfaisant et stable aux agriculteurs. Il s'agit également de garantir la primauté sanitaire, notamment l'alimentation en eau potable et la préservation des équilibres naturels.

L'agriculture est un vecteur d'activité économique, d'emplois et d'aménagement du territoire qui doit répondre à des besoins croissants en termes d'alimentation. La solution n'est donc pas de stigmatiser, mais de trouver ensemble des solutions pour permettre de répondre aux enjeux du développement durable.

En mobilisant des outils incitatifs pour lutter contre les pollutions diffuses et en accompagnant les changements de pratique, par la formation notamment, l'on améliore la gestion qualitative de l'eau. L'engagement des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales en faveur de la protection de la ressource en eau, le développement des modes de production respectueux de l'environnement ou le développement d'approches d'aménagement territorial participent d'une démarche collective.

Mais la France ne peut agir de façon isolée. Toute solution qui consisterait à fragiliser la compétitivité des exploitations agricoles françaises face à leurs homologues européennes seraient destructrices. En cela, les taxations supplémentaires préconisées dans le projet d'avis créeraient une distorsion de concurrence. La seule arme fiscale s'avèrera selon nous contreproductive.

Le droit communautaire s'est construit en plusieurs étapes, actuellement 30 directives traitent de la question de l'eau. Les agriculteurs ou les industries agro-alimentaires s'engagent déjà, depuis des années, dans des démarches de progrès, notamment en matière de qualité de l'eau et de respect de normes environnementales strictes. L'avis semble oublier les efforts engagés.

Vous avez raison, Madame la rapporteure, de bousculer les acteurs, tant l'objectif de santé publique est capital. Toutefois, les réticences de certains s'expliquent par la difficulté de se projeter dans l'avenir à vingt ou trente ans. Le projet d'avis est malheureusement peu prolixe sur ce point. La recherche en agronomie vise les cultures moins consommatrices d'eau en fonction de la qualité du sol.

Au même titre que les autres acteurs, les agriculteurs ont conscience que l'eau est un bien très précieux. Ils ont tout intérêt à préserver leur environnement et à respecter les ressources naturelles, condition de leur activité future et de la pérennité de leurs exploitations.

Compte tenu de ces réserves, le groupe des professions libérales s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Weber

Mme Weber. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs les conseillers, Chers collègues, la qualité de notre eau s'est dégradée. Son amélioration devient un enjeu majeur de société. De nombreuses actions ont déjà été engagées dans le cadre des politiques publiques. L'Europe, avec sa directive-cadre, impose à tous ses États-membres de parvenir à un bon état écologique des eaux en 2015 sous peine de sanctions financières.

La France a mis en œuvre différents programmes pour maîtriser les pollutions d'origine agricole. Si les améliorations sont incontestables, si l'évolution des pratiques des agriculteurs est indéniable, force est de constater que cela n'a pas suffi. Des progrès restent encore à accomplir pour atteindre les objectifs fixés par la directive européenne. Il devient urgent de reconquérir la qualité de notre eau, source de bénéfices pour l'ensemble de la société.

La CFE-CGC ne peut donc que cautionner et valider l'objectif d'une politique de protection des captages d'eau potable (véritable enjeu d'aménagement et de développement du territoire). Cette approche préventive s'avère plus efficace pour tous, pour les générations à venir. Les pratiques basées sur la seule gestion et la réparation des atteintes à la qualité de l'eau ne sont ni viables ni responsables ; elles n'induisent que des coûts croissants liés au traitement de l'eau potable et c'est l'utilisateur qui paie au final.

En outre, la dégradation de la qualité de l'eau engendre sur certaines régions des progrès d'ordre quantitatif. Un tiers du territoire national est en déséquilibre structurel entre ses besoins et ses ressources en eau.

Il faut réduire la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas météorologiques qui pénalise son organisation et sa production, mais aussi satisfaire l'ensemble des différents usagers. Une bonne gestion de l'eau supposerait de stocker l'eau en hiver pour mieux la répartir en été et avoir recours à des retenues de

substitution. Cependant, la multiplication des retenues sur un même bassin peut entraîner des impacts négatifs comme le non-remplissage des nappes phréatiques et un partage inéquitable de la ressource.

C'est pourquoi les réponses doivent être non seulement adaptées aux territoires, mais également intégrer la diversification de la production, la mise en place d'une irrigation efficiente.

Le projet d'avis préserve ces équilibres et s'inscrit dans une dynamique progressive et collective permettant à toutes les parties prenantes de s'engager dans une démarche d'innovation.

La CFE-CGC soutient et partage la proposition du projet d'avis de mettre en place une politique cohérente à l'échelle nationale pour le stockage des eaux afin d'organiser au mieux sa répartition.

Cependant, il serait nécessaire de mieux accompagner le monde agricole pour réussir ces changements de pratiques, se donner plus de temps afin de pérenniser ces évolutions. Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lédée, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Lédée

M. Lédée. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les parlementaires et les représentants du ministre, Chers collègues, la relation eau/agriculture constitue aujourd'hui un défi majeur pour nos territoires. Dans le contexte mondial de tension sur la ressource en eau, le groupe de l'Outre-mer approuve les constats et les enjeux développés dans ce projet d'avis, qui met en évidence des problématiques essentielles de nos collectivités lointaines.

En effet, la plupart des territoires ultras marins font face à de fortes inégalités en ce qui concerne la disponibilité et la gestion de la ressource en eau. Cela est dû à un climat tropical qui conduit à un déficit hydrique important en saison sèche, à une forte croissance démographique et à une augmentation des besoins alimentaire. En Outre-mer, les exploitations agricoles, souvent de petites tailles, subissent fortement les aléas climatiques. Elles ont massivement besoin d'investissements individuel et collectif. Cette logique de rattrapage doit être renforcée, notamment à Mayotte où elle à peine engagée. En outre, ces investissements doivent pouvoir s'appuyer sur une meilleure connaissance des écosystèmes, souvent complexes en Outre-mer, grâce à une approche plus fine des différentes disciplines scientifiques.

La situation de l'agriculture sur certains territoires ultras marins rend prioritaire le développement de l'irrigation et du stockage de l'eau afin de répondre aux besoins alimentaires des populations en garantissant le rendement des productions. Or sur ces sujets, le projet d'avis ne va pas dans le sens de la logique de rattrapage. En effet, il n'apporte pas de solution adaptée aux spécificités d'Outre-mer.

De même, proposer des contraintes financières supplémentaires par la création de nouvelles redevances nous paraît dangereux à court terme. En effet, il faut rappeler qu'en Outre-mer les exploitations agricoles sont souvent petites, fragiles sur le plan économique, peu diversifiées, sous-équipées et directement touchées par la concurrence agressive des pays tiers voisins. Elles sont par ailleurs soumises à des normes nationales et européennes instables et lourdes. La situation catastrophique de la production bananière en constitue un exemple criant. Pour ces raisons, sans que de véritables solutions soient apportées aux handicaps propres à l'Outre-mer, nous estimons que la création de ces redevances peut porter gravement atteinte à l'équilibre économique et à la pérennité de ces exploitations.

Le groupe de l'Outre-mer partage la logique générale du projet d'avis qui vise à répondre aux défis posés, mais il nous apparaît que la situation déjà très fragile de l'agriculture ultra marine ne pourrait que s'aggraver par la mise en œuvre de certaines propositions faites dans le projet d'avis. Or, sans une compétitivité retrouvée, l'agriculture ultra marine ne pourra que difficilement s'en sortir face à la concurrence très forte des pays voisins.

Ce qui vient d'être exposé montre qu'une attention toute particulière doit être portée à la situation d'Outre-mer et justifie pleinement la production d'un avis de suite.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Lambert, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Lambert

Mme Lambert. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les représentants du Gouvernement, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, l'accès à l'eau est un facteur de production essentiel. Pour notre groupe, la question de l'eau est fondamentale et détermine la qualité et la quantité de la production agricole. L'enjeu est à la fois celui de la sécurité alimentaire et celui de la compétitivité de notre secteur avec à la clef le maintien des activités et des emplois sur l'ensemble de nos territoires de métropole et d'Outre-mer.

Pour produire plus et mieux, la profession agricole s'est engagée depuis plusieurs décennies à concilier production agricole et gestion des usages de l'eau par des solutions innovantes et exigeantes. La profession agricole les met en place en fonction des réalités locales sans angélisme et avec lucidité et détermination.

Ses efforts, ses enjeux auraient mérité plus de développement, plus de considération. Nous regrettons que ce ne soit pas l'angle choisi par Mme la rapporteure dont nous saluons la force de travail. Les modifications apportées suite à nos demandes pour équilibrer le projet d'avis sont minimales et maintiennent des propositions partielles, idéalistes détachées des préoccupations économiques et sociales qui pèsent autant sur les agriculteurs que sur les consommateurs et les salariés.

Ce projet d'avis est un plaidoyer en faveur d'un modèle agricole particulier privilégiant les productions biologiques à base d'intrants. L'intérêt de ces pratiques n'est pas contestable, ce qui l'est, c'est de laisser croire qu'elles peuvent répondre à toutes les préoccupations de notre société et au nécessaire accès des plus démunis à une alimentation saine et de qualité. Ce qui est contestable aussi, c'est de passer sous silence la diversité de l'agriculture française comme la dynamique du secteur, constitué de 500 000 exploitations agricoles, de plus de 10 000 PME agroalimentaires générant avec les services 3,5 millions d'emplois essentiels pour l'équilibre des zones rurales et des familles qui y vivent. Il y aurait donc des impacts pour tous ces secteurs.

Ce projet d'avis laisse penser que l'eau est polluée partout en France par les agriculteurs, c'est en filigrane tout au long du projet d'avis. Il y a des zones sensibles au contexte très particulier. Oui, sur ces zones sensibles, des actions sont engagées, des résultats sont obtenus. Il est regrettable de généraliser des problèmes qui ne concernent qu'une partie du territoire et il est notamment disproportionné et inadapté de vouloir imposer de nouvelles contraintes et de nouvelles taxes.

Nous regrettons que ce projet d'avis soit aussi un prétexte pour aborder d'autres thématiques sans lien direct avec le sujet : les usages non alimentaires, la PAC ou encore les méfaits de la mondialisation des marchés. Nous ne pouvons pas accepter que le CESE impose trois nouvelles taxes aux agriculteurs, car c'est bien ce que propose le projet d'avis avec la création d'une taxe sur les engrais, une taxe majorée sur les fertilisants, les phytosanitaires et sur les prélèvements d'eau. Des distorsions de concurrence certaines qui nous affaibliront.

Le projet d'avis préconise aussi des contraintes supplémentaires et quasi insurmontables sur l'irrigation et le stockage d'eau, tout le contraire du choc de simplification annoncé.

Comment ne pas admettre la nécessité et l'urgence d'accroître la disponibilité en eau à l'usage des populations et à l'irrigation des cultures ? Comment ne pas admettre qu'il est vital pour un éleveur de vouloir sécuriser les fourrages destinés à nourrir ses animaux ? Nous rappelons que l'irrigation est la première assurance climatique de l'agriculteur, qu'elle protège son revenu et lutte ainsi contre la déprise agricole en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.

En conscience, le groupe de l'agriculteur ne peut soutenir ce texte et votera contre au nom d'une option de croissance durable, en phase avec le redressement productif, auquel nous voulons contribuer plus encore, plus et mieux.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à M. Hochart, membre du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Hochart

M. Hochart. Mesdames, Messieurs les parlementaires, Chers collègues, Madame la rapporteure, je suis agriculteur. Je suis, avec deux associés, éleveur en Midi-Pyrénées. En 1993, deux voisins et moi, nous avons édifié une retenue pour stocker de l'eau. Cela a changé ma vie de paysan. Je dors mieux depuis, car je suis assuré d'avoir de l'alimentation estivale pour mes animaux.

Je vis dans une communauté de commune où pratiquement 80 % des agriculteurs irriguent. Parce que la ressource en eau est limitée, nous avons appris à valoriser au mieux et à faire des choix stratégiques de production. Apprendre à vivre et produire avec l'eau disponible, nous le faisons année après année. Vivre et produire avec l'eau disponible, c'est ce que préconise ce projet d'avis. Celui-ci prend la mesure des enjeux de santé humaine, de vie des écosystèmes et des risques d'évolution du climat. Il exprime le nécessaire partage de la ressource à l'usage domestique, agricole et industriel. Il incite à développer des systèmes agricoles économes en eaux, il insiste sur l'importance d'une meilleure connaissance des ressources de surface et de profondeur pour mieux décider de l'opportunité des nouveaux stockages.

Il prend en compte la réalité économique environnementale et sociale des territoires pour émettre des propositions à moyen et long terme, pour limiter au mieux les conflits d'usage. Par ailleurs, les pollutions diffuses sont une réalité. Elles ne sont pas toutes d'origine agricole. Les agriculteurs ne peuvent pas résoudre des problèmes de pollutions diffuses sur lesquels ils n'ont pas de prise.

À l'inverse, sur ceux qui sont identifiés, et notamment les pesticides, nous avons un devoir envers la société et nous-mêmes de développer recherche et savoir-faire pour en limiter l'usage.

Ce projet d'avis n'est pas complaisant envers le système agricole intensif actuel, mais propose de développer des modes de production que nombre d'agriculteurs de ce pays mettent en œuvre aujourd'hui. Parce qu'il s'inscrit dans le long terme, je trouve que ce projet d'avis a exactement sa place ici dans notre assemblée et je remercie la rapporteure de l'avoir courageusement porté. Parce que c'est un projet d'avis de qualité et au nom de la Confédération paysanne que je représente, je le voterai.

Je vous invite instamment à faire de même : vous abstenir devant un tel enjeu de société, ce serait dommage. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Ricard, membre du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Ricard

Mme Ricard. Merci, Monsieur le Président. Madame la rapporteure, Chers collègues, je vous félicite, Madame la rapporteure, et je remercie également la section de l'agriculture d'avoir travaillé sur un sujet aussi essentiel, aussi vital, que celui des usages de l'eau, et tout particulièrement pour avoir intégré le lien terre-mer aux questions de la gestion de l'usage de l'eau dans l'agriculture.

En effet, par culture, par tradition administrative, nos sociétés ont historiquement séparé l'eau en deux modes radicalement séparés : l'eau douce et l'eau de mer. Or, là où le Comité national de l'eau recommande d'aborder les questions hydriques au niveau du territoire dans une vision de grand cycle de l'eau, on peut se demander combien de générations il faudra encore pour aborder la question de l'eau à son niveau de réalité géophysique et biologique.

Il n'y a ni petit ni grand cycle de l'eau dans la nature, mais un grand cycle tout court de l'eau que l'on apprend aux enfants dans les écoles primaires. Si nous avions à l'esprit ce fonctionnement essentiel, d'absolue continuité des échanges dans notre écosphère, nous pourrions relier problème et solution et voir dans ce que nous appelons « pollution naturelle » une réponse équilibrante de la nature à nos excès.

On pourrait même y voir une source de ressources, justement.

Les tentatives d'approche écosystémique de nos activités économiques montrent là, enfin, un progrès dans notre réflexion vis-à-vis de notre lien, de la relation à la nature que, personnellement, j'appelle aussi le *vivant* ; Le *vivant* et son remarquable génie d'adaptabilité.

Puisqu'on parle de la gestion de l'eau, nous avons tous à l'esprit quelques plantes et quelques insectes devenus maîtres en la matière dans les zones désertiques ou les zones de grand froid.

Connaître ce vivant, en reconnaître l'efficacité et la durabilité est sans doute pour nous la meilleure façon, voire la plus évidente, de relever les défis du produire autrement, faire mieux avec moins pour plus de monde et sans nuisance. Suivre l'eau dans la totalité de son cycle naturel y compris dans nos mers et nos océans serait une bonne source d'inspiration pour une nouvelle approche de nos activités, pour nous maintenir en équilibre dynamique avec notre écosphère nourricière.

Aujourd'hui, la notion de transition énergétique est acceptée par tous. Demain, la notion de transition hydrique sera sur la table et ce sera une question de tout un chacun, de chaque citoyen. Et comment ne pas penser à ce moment à ces paysans de la cordillère des Andes qui, faute d'accès à l'eau, cueillent les brumes matinales tous les matins dans de grands filets ? Penser autrement, c'est important.

Enfin, lorsque l'on entend si souvent que 80 % des pollutions marines viennent de la terre, je souris car c'est 100 % des pollutions qui viennent des activités humaines.

Quand j'étais enfant, un chercheur de l'Institut a tenté de m'expliquer la pollution et m'a dit : « *Tu vois, petite, la pollution, c'est tout ce que tu jettes à la mer et qu'elle ne sait pas manger alors comme elle est gentille, elle te la rend, elle te la met sur la plage* ».

Je peux vous dire que, quand vous avez entendu cela, vous avez compris. La nature ne gâche pas, c'est une invention exclusivement humaine.

Je serais tentée à ce stade de vous dire - c'est peut-être un mauvais jeu de mots - que protéger l'environnement, ce n'est pas forcément « la mer à boire », mais en tout cas, c'est la nature à comprendre et à connaître. Je vous remercie, Madame la rapporteure, pour votre courage, et comme dirait René Char : « *L'essentiel est constamment menacé par l'insignifiant* ».

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame.

La parole est à M. Roustan, rattaché administrativement au groupe de l'agriculture.

Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture - M. Roustan

M. Roustan. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Directeur de l'eau et de la biodiversité, Messieurs les conseillers, Monsieur le Président de la section de l'agriculture, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseillers, les semaines passées sur la question de la gestion et de l'usage de l'eau en agriculture ont été l'occasion, pour chacun des membres de notre assemblée, d'exposer sa conception de l'évolution de l'activité agricole face aux défis que sont l'atteinte du bon état des eaux, fixé par la directive cadre sur l'eau, et la gestion concertée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

Au préalable, je souhaite saluer la qualité du travail réalisé par Mme la rapporteure, mais également la qualité des échanges auxquels nous nous sommes livrés sur un thème complexe et important.

Pour la Fédération nationale de la pêche en France et la protection du milieu aquatique, il a paru intéressant d'intervenir sur plusieurs points.

Premièrement, la politique de l'eau est fondée sur le principe de la gestion équilibrée. Cette dernière implique que l'eau doit satisfaire prioritairement, tant par sa qualité que par sa quantité, certains impératifs : l'alimentation en eau potable, la santé et la sécurité publique. Ce n'est qu'une fois ces besoins élémentaires, mais essentiels, satisfaits, que, dans le respect des milieux aquatiques, il peut être pourvu aux besoins des différents usages.

En tout cas, ces milieux aquatiques ne doivent pas constituer une variable d'ajustement, mais plutôt un point de convergence des intérêts des différents co-usagers.

On ne peut les modifier, les rappeler et les solliciter à chaque étape de notre progrès sans avoir tout d'abord mis en œuvre un certain nombre de solutions destinées à garantir cet équilibre : l'eau est un patrimoine commun qu'il convient de gérer *en bon père de famille*.

En particulier, le développement des retenues de substitution doit faire l'objet d'une véritable concertation avec les autres usagers ainsi que d'une gestion commune et responsable. En tout état de cause, leur création est déjà possible moyennant le respect des procédures, et ce sont près de 600 demandes de création de retenues de substitution ou collinaires qui sont instruites chaque année.

Concrètement, les fédérations de pêche contribuent parfois à certaines réalisations exemplaires ou témoignent des effets de certaines. Nous n'avons pas sur ce point d'approche dogmatique, même si, selon nous, l'eau ne se crée pas.

Deuxièmement, il faut donc, avant de conclure à la nécessité d'irriguer, s'interroger sur la manière d'éviter de compromettre des équilibres fragiles et déjà lourdement éprouvés des milieux aquatiques.

Pour finir, je voudrais attirer l'attention sur les principes fondateurs de la politique de l'eau en France : le principe pollueur-payeur, le principe de prévention et le principe de récupération des coûts, les principes de solidarité, d'équité et d'efficacité des fonds de la politique.

En conclusion, je dirai que le projet d'avis comporte quelques points sur lesquels nous aurions souhaité plus de précision. Toutefois, il nous semble, en l'état, acceptable, et la Fédération nationale pour la pêche en France le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur Roustan.

Pour le procès-verbal de la séance, je dirai que, emportée par sa conclusion très poétique, Mme Ricard a oublié l'essentiel : elle exprime un vote positif pour le projet d'avis.

Ayant constaté qu'il n'y a plus de demande de parole, je déclare close la discussion générale.

Je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Florence Denier-Pasquier.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Je rappelle que l'article 44 du règlement intérieur stipule que l'adoption d'un projet d'avis en séance plénière requiert un nombre de votes positifs supérieur à la moitié des votants.

Mes Chers collègues, s'il n'y a pas d'objection, je déclare le vote ouvert.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 170
- Ont voté pour : 104
- Se sont abstenues : 45
- Ont voté contre : 21

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Madame la rapporteure, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Denier-Pasquier, rapporteure. Merci à tous pour cette aventure. J'ai mené ce travail avec le plus de sincérité et d'écoute possible. J'ai entendu les divergences et je sais qu'un jour nous arriverons à avancer ensemble vers cet objectif nécessairement commun.

(Applaudissements)

M. le Président. Notre collègue, Catherine Chabaud, souhaite intervenir.

Mme Chabaud. Monsieur le Président, Mes Chers collègues, je voudrais vous remercier car le succès de cette Conférence sur la gouvernance de la haute mer, c'est à vous qu'on le doit en premier. Merci à toute l'équipe du CESE et de la communication, au comité de pilotage et aux membres du CESE qui ont participé à l'organisation de cette conférence qui a été une vraie réussite. 540 personnes étaient présentes, 8 000 personnes l'ont suivi sur Internet.

Cet Appel pour la haute mer, c'est la suite de la conférence. C'est le « bébé » de tous les membres du comité de pilotage. Nous avons voulu laisser une trace, marquer le calendrier international des négociations pour un avenir, pour un outil juridique pour la haute mer. Je vous invite à signer cet appel sur le site : www.hautemer.org. Il a été co-rédigé par des représentants de l'économie maritime, par des ONG... Il est assez consensuel. Il est important pour nous qu'il fasse entendre la voix du CESE, avec la société civile, sur les questions maritimes.

Quand il y aura suffisamment de signatures, nous l'apporterons au Président de la République en espérant qu'il fasse entendre la voix de la France dans ces négociations.

On compte sur vous !

Pour conclure, je vous signale que le Conseil économique social et culturel de la Polynésie française l'a voté à l'unanimité. Si nous disposons du deuxième espace maritime au monde, c'est notamment grâce à nos Outre-mer et je voudrais que nous fassions aussi bien que le Conseil économique social et culturel de la Polynésie française.

M. le Président. Merci Mme Chabaud.

Mes Chers collègues, la prochaine séance aura lieu le 14 mai à 14 heures 30, pour examiner le projet d'avis sur *La prévention des risques psychosociaux*, présenté par Mme Sylvie Brunet, rapporteure, au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée Mme Geng.

Le 15 mai, nous aurons deux débats d'actualité : à 14 heures 30, M. Serge Guillon, secrétaire général des affaires européennes sur le programme national de réforme, suivi d'un échange ; puis nous entendrons M. Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des finances sur le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires, suivi d'un débat.

La séance est levée.


*
* *

La séance est levée à 16 heures 35.

Prochaine séance le mardi 14 mai 2013 à 14h30.

ANNEXE

Annexe : *La gestion et l'usage de l'eau en agriculture* - Diaporama illustrant les propos de Mme Denier-Pasquier, rapporteure



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Les principaux défis


- ❖ une production agricole diversifiée permettant l'autonomie alimentaire
- ❖ les enjeux sanitaires, notamment la ressource en eau potable
- ❖ la conciliation des différents usages et activités liés à l'eau
- ❖ la contribution du secteur de l'agriculture à l'atteinte du bon état des eaux
- ❖ l'adaptation de la production agricole aux effets du changement climatique sur la ressource en eau



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Conforter la politique de protection des captages d'eau potable

- ❖ considérer le défi alimentaire dans sa globalité
- ❖ mener une action adaptée à la vulnérabilité des aires d'alimentation des captages
 - ✓ sur les secteurs les plus sensibles : agriculture biologique, forêt, agroforesterie
 - ✓ diffusion des meilleures pratiques et accompagnement des évolutions
- ❖ en faire un enjeu d'aménagement du territoire



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Agir de la parcelle au bassin versant


- ❖ Faciliter la stratégie agro-écologique de chaque exploitation
 - ✓ Réduire les pollutions diffuses : alternatives agronomiques et techniques identifiées
 - ✓ Se détacher progressivement des intrants de synthèse
 - ✓ Financer cette transition – redevances ciblées et progressives
- ❖ Mettre en cohérence les approches territoriales:
 - ✓ Intégrer l'hydraulique agricole à l'échelle du bassin versant
 - ✓ Définir un cadre pour un « remembrement écologique » ?



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Valoriser sur les territoires les apports de l'agro-écologie

- ❖ Les légumineuses, des productions solutions
 - ✓ La luzerne en exemple : sécurité sécheresse, plante engrais, réduction des coûts...
 - ✓ Complémentarité des productions végétales et animales
- ❖ Une dynamique collective pour valoriser des cultures plus diversifiées
 - ✓ Projets territoriaux, agricoles et alimentaires
 - ✓ «Le lien écologique terre-mer, enjeu économique et social




La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Réduire les vulnérabilités agricoles aux aléas météo

- ❖ Articuler production agricole et cycle de l'eau
- ❖ Améliorer la robustesse de l'agriculture pluviale face aux sécheresses
- ❖ Réduire les vulnérabilités aux excès d'eau

Favoriser les adaptations au changement climatique

- ❖ Anticiper les effets considérables du changement climatique sur la ressource en eau
- ❖ Favoriser la « résilience » des exploitations
- ❖ Porter une attention particulière à l'Outre Mer



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Privilégier l'irrigation efficiente et partager équitablement la ressource


- ❖ Prendre en compte la diversité des agricultures irriguées
- ❖ Inscrire l'irrigation dans les équilibres territoriaux et la préservation des milieux aquatiques
- ❖ Donner la priorité à la reconquête durable des équilibres sur les territoires à déficit structurel
- ❖ Généraliser les démarches préventives :
 - ✓ définition des priorités d'usages
 - ✓ répartition du volume prélevable entre utilisateurs domestiques, industriels et agricoles



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

**Privilégier l'irrigation efficiente
et partager équitablement la ressource**

- ❖ Optimiser et mieux répartir l'eau d'irrigation disponible
 - ✓ organiser la répartition du volume prélevable agricole
 - ✓ intégrer dans une politique nationale la création des « retenues de substitution »
- ❖ Réserver les financements publics à des programmes territoriaux visant en priorité des pratiques agro-écologiques, des productions alimentaires et/ou à fort taux d'emplois
- ❖ Miser sur les systèmes de gestion collective adaptés aux territoires




La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Améliorer les connaissances

- ❖ Œuvrer pour une recherche plus transversale
- ❖ Développer des stratégies d'accompagnement du changement

Rendre plus cohérente la gouvernance

- ❖ Faire de l'échelle hydrographique l'unité d'action locale
- ❖ Assurer un pilotage national et rendre plus efficace la police de l'eau
- ❖ Articuler la politique de l'eau avec toutes les politiques communautaires



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

- ❖ la terre ne se cultive pas sans eau, l'eau ne se gère pas sans la terre
- ❖ une transition nécessaire
- ❖ pas d'opposition fondamentale entre l'eau et l'agriculture.
- ❖ chemins de convergence, pour une agriculture durable, plus respectueuse des milieux et des hommes.
- ❖ une ambition : partager avec l'ensemble de la société civile ces enjeux fondamentaux, qui conditionnent à long terme la productivité de l'agriculture, le bon état des eaux, notre alimentation.
- ❖ L'eau est un bien commun → solidarité